

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/11/13

Reçu en Préfecture le : 21/11/13

CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 novembre 2013 D-2013/699

Aujourd'hui 18 novembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents:

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI.

Monsieur Josy REIFFERS (présent à partir de 16h30), Madame Elizabeth TOUTON (présente jusqu'à 18h20), Madame Anne WALRYCK (présente jusqu'à 18h20)

Excusés:

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Sylvie CAZES, Madame Béatrice DESAIGUES

Aménagement de la nouvelle Mairie de Quartier Bordeaux Bastide. Signature des marchés.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle Mairie de quartier à la Bastide, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé une procédure adaptée sur la base d'un cahier des charges élaboré par le maîtrise d'oeuvre privée : Carré d'O Architecture.

Les travaux répartis en 12 lots sont estimés à 446 000 euros HT.

A l'issue de cette procédure, et au vu du raport d'analyse technique, les offres des sociétés suivantes ont été classées en premier:

Lot 1 : Démolition-Gros œuvre

Société GREZIL pour un montant de 84 556,99 euros HT

Lot 2 : Couverture-Charpente

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot 3: Serrurerie

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot 4 : Menuiserie extérieure

Société JUSTE pour un montant de 42 188,95 euros HT

Lot 5 : Plâtrerie-Faux plafonds

Société NAVELLIER pour un montant de 40 184,45 euros HT

Lot 6 : Menuiserie intérieure

Faute de réponse satisfaisante, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot 7 : Electricité courants forts-faibles

Société PASTORINO pour un montant de 44 415 euros HT

Lot 8 : Plomberie-CVC

Société LECOQ pour un montant de 60 597,75 euros HT

Lot 9 : Revêtements de sols durs et souples

Société PLAMURSOL pour un montant de 9 108,97euros HT

Lot 10: Peintures

Société SOPREA pour un montant de 15 358,90 euros HT (base + options)

Lot 11: Ascenseur

Société CFA pour un montant de 22 140 euros HT

Lot 12: VRD

Société LPF TP pour un montant de 18 451,40 euros HT

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics ;
- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière, engageant le concepteur sur le coût des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 novembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN